

Les 343 prêtres et salariés du diocèse d'Arras avec les milliers de bénévoles qui s'engagent à leurs côtés...



Chers diocésains,

Depuis 1905, date de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, la rémunération du prêtre est prise en charge par les finances de l'Etat. C'est un véritable miracle de génie qui a permis à tous les catholiques, que les prêtres et les bénévoles du diocèse d'Arras ont les moyens de vivre et de servir. C'est un véritable miracle de génie chaque année, tout est à recommencer.

La situation économique difficile que connaît notre pays n'épargne pas l'Eglise qui dispose de moyens bien limités par rapport à ses besoins.

Je vous lance cet appel avec confiance : rejoignez la grande famille de ceux qui sont à l'Eglise de vivre et de remplir sa mission de service.

« Votre collecte, disait déjà Saint Paul, ne peut combler les besoins (...); elle suscite envers Dieu une multitude d'actions de grâce. » (2 Cor. 9,12)

...vous remercier de votre soutien !



6 lettres qui permettent à l'Eglise de vivre

Le Denier de l'Eglise est la grande collecte annuelle qui vise à couvrir les « frais de personnel » du diocèse : traitement des prêtres en activité, frais de résidence en long séjour des prêtres âgés, salaires et charges sociales des employés laïcs (animateurs, administratifs), soutien aux mouvements d'Eglise...

Cette collecte est insuffisante pour couvrir ces besoins. Tous les catholiques, pratiquants réguliers ou occasionnels, sont appelés à participer.

Merci de votre don, signe d'attachement à l'Eglise, geste de reconnaissance envers ceux qui agissent chaque jour pour sa mission.

Qui permet à l'Eglise de vivre

NOUS



100 euros donnés au Denier	3 euros seulement de frais de campagne et de gestion	97 euros pour les prêtres et les salariés du diocèse
-----------------------------------	---	---

Si vous donnez au Denier, vous recevrez à l'automne notre lettre d'information détaillée



Association Diocésaine d'Arras
103 rue d'Aviation - BP 1016 - 63009 Aumont-Créteil - T41 - 02 31 21 40 00

option : www.alteriate.fr



Donnons au Denier

En 2011, je donne à l'Eglise les moyens de vivre !

Comment et combien donner ?

Merci de renvoyer ce bon de soutien à l'aide de l'enveloppe jointe. Le montant de votre don est bien entendu laissé à votre appréciation. L'Eglise de France vous propose des repères : donner l'équivalent de 1 à 2 % de votre revenu annuel. Toute participation, aussi modeste soit-elle, est précieuse.

Oui*, je soutiens l'action des 343 prêtres et salariés du diocèse d'Arras

- Je choisis le prélèvement automatique (voir au dos)
- Je verse _____ euros
- par chèque en espèces

à l'ordre de : Association Diocésaine d'Arras

Je peux aussi faire un don en ligne sur : www.denierchti.fr

* Si en tant que donateur habituel, j'ai déjà reçu un courrier personnel, je ne tiens pas compte de cet appel, mais j'en fais profiter des personnes de ma connaissance.

Déduction fiscale avantageuse

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Par exemple, si vous donnez 100 euros, il ne vous en coûtera réellement que 34 euros.

Vous recevrez à cet effet un reçu fiscal.

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

E-mail (facultatif).....

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur notre fichier. Le diocèse s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.

Le prélèvement automatique pour que Denier rime avec régularité

Le prélèvement automatique permet de répartir votre don en plusieurs versements. Il est par exemple plus aisé de donner 20 euros par mois pendant un an que de faire un chèque de 240 euros.

De plus, les dons par prélèvement permettent au diocèse de mieux gérer son budget grâce à des rentrées d'argent régulières : les prêtres et les salariés sont payés tous les mois !

Ma paroisse :

Très important

N'oubliez pas
de joindre
à cet imprimé
un Relevé
d'Identité Bancaire

N° national d'émetteur

130 508

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement établis à mon nom qui seront présentés par l'Association Diocésaine d'Arras.

Nom, prénom et adresse du débiteur

.....
.....
.....

Compte à débiter

Etablis. Guichet N° de Compte Clé RIB

.....

Désignation de l'organisme encaisseur

Association Diocésaine d'Arras
103 rue d'Amiens • BP 1016 • 62008 Arras Cedex

Nom et adresse de l'établissement du compte à débiter

.....
.....

Je vous autorise à prélever sur mon compte

La somme de euros

chaque mois chaque trimestre

Fait à : le 2011

Signature :